

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-5-8-1

Séance du vendredi 17 mai 2013

### **DESAFFECTATION D'UN BIEN MOBILIER DU COLLEGE JEAN MACE A MULHOUSE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la circulaire interministérielle du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens utilisés par les établissements scolaires,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne un avis favorable à la désaffectation du véhicule RENAULT EXPRESS type F40104, propriété du collège Jean MACE à MULHOUSE.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions